

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2023

Des exploitations moins nombreuses mais plus grandes

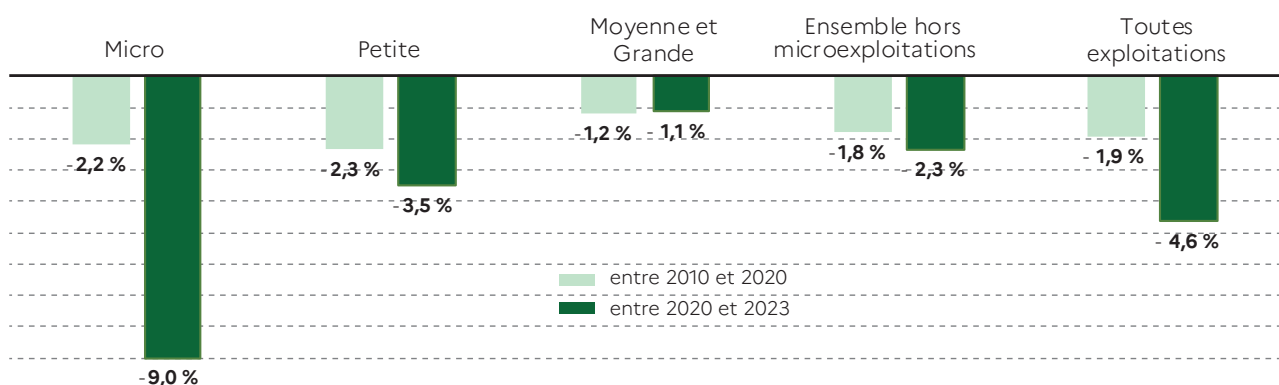
En 2023, l'Occitanie recense 55 800 exploitations agricoles, ce qui représente une diminution d'environ 8 600 unités par rapport à 2020. La baisse est particulièrement marquée pour les micro-exploitations, bien plus que pour les autres types d'exploitations. Les exploitations de grande taille, notamment celles de plus de 100 hectares, continuent de progresser. La réduction du nombre d'exploitations s'accompagne d'un recul de l'emploi, tandis que les exploitations ont de plus en plus recours à la main-d'œuvre saisonnière et aux entreprises de services agricoles.

En Occitanie, en 2023, on dénombre 55 800 exploitations. Leur nombre a baissé de 4,6 % par an depuis 2020, un rythme plus soutenu que celle de la décennie 2010-2020 (figure 1). Cette forte diminution concerne surtout les micro exploitations (-9,0 %), en lien avec les changements

intervenus en 2023 dans les conditions d'attribution des aides de la Politique agricole commune (PAC), qui sont désormais réservées aux agriculteurs dits « actifs ». Ces modifications ont vraisemblablement entraîné la cessation d'activité de nombreuses microexploitations, en particulier

celles détenues par les retraités de plus de 67 ans (cf. encadré 1). Dans la suite de l'analyse, les microexploitations seront exclues et le terme « exploitations » désignera ainsi l'ensemble des exploitations agricoles hors microexploitations.

Figure 1 - Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par taille économique



Source : Agreste - Recensements agricoles (RA) 2010 et 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023
 Champ : Occitanie

Tableau 1 - Chiffres clés sur les exploitations agricoles (hors micro) en Occitanie

	2020	2023	Évolution entre 2020 et 2023	Écart entre 2020 et 2023
Exploitations (nombre)	41 068	38 247	-7,4 %	
dont à spécialisation végétale	53,3 %	53,4 %		+0,1
dont à spécialisation animale	36,2 %	36,6 %		+0,3
dont mixtes (polyculture, polyélevage)	10,5 %	10,0 %		-0,5
Part des exploitations sous statut individuel	57,5 %	54,1 %		-3,4
Part des exploitations en agriculture biologique ¹	19,8 %	23,7 %		+3,9
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ²	41,8 %	40,1 %		-1,6
Part des exploitations vendant en circuit court	28,0 %	26,8 %		-1,1
Chefs d'exploitation et coexploitants (nombre de personnes)	53 701	49 310	-8,9 %	
dont ayant moins de 40 ans	21,0 %	22,3 %		ns
dont ayant 60 ans ou plus	21,8 %	21,7 %		-0,2
dont femmes	25,6 %	25,6 %		0,0
Age moyen des chefs d'exploitation et coexploitants	50	50	ns	
Travail agricole (ETP)³	79 638	75 168	-5,9 %	
SAU totale (millier d'ha)	2 862	2 875	ns	
dont céréales, oléagineux, protéagineux	34,9 %	33,6 %		-1,2
dont prairies (artificielles, temporaires, permanentes)	48,7 %	49,7 %		+1,0
dont cultures permanentes	10,2 %	9,8 %		-0,4
SAU moyenne (ha)⁴	70	75	7,3 %	
Cheptel (millier d'UGB*)	1 747	1 662	-5,1 %	
Cheptel moyen (UGB par exploitation ayant des animaux)	88	90	ns	

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel). 2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG. 3. Hors prestations de service (ETA, Cuma...). 4. Y compris exploitations sans SAU.

ns : non significatif. * Voir définitions.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020, ESEA 2023

Champ : Occitanie, hors microexploitations

Une tendance continue à l'agrandissement

La taille moyenne des exploitations agricoles continue d'augmenter. En 2023, une exploitation couvre en moyenne 75 hectares, contre 70 ha en 2020 et 59 ha en 2010. Cette tendance à l'agrandissement des surfaces ne concerne pas unique-

ment l'Occitanie, elle s'observe sur tout le territoire national.

Entre 2020 et 2023, l'évolution du nombre d'exploitations varie selon leur taille : les fermes de 100 hectares ou plus progressent, tandis que celles de moins de 100 hectares diminuent. Toutefois, la croissance enregistrée reste moins marquée que lors de la décennie précédente, avec une

progression moyenne annuelle de 0,6 %, contre 1,5 % auparavant.

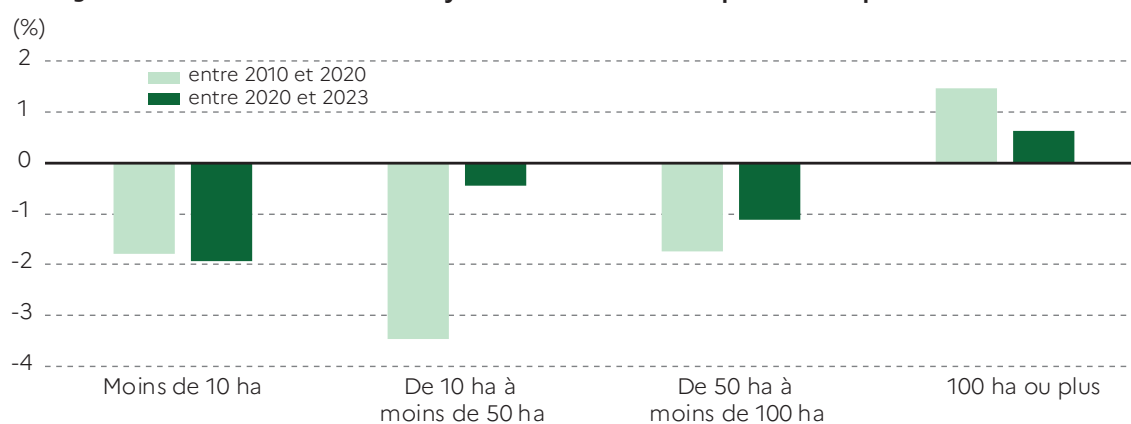
En 2023, la SAU des exploitations d'Occitanie se répartit selon les quartiles suivants, sans variation significative par rapport à 2020 :

1^{er} quartile = 19,6 ha ;

médiane = 52,8 ha ;

3^{ème} quartile = 104,7 ha.

Figure 2 - Évolution annuelle moyenne du nombre d'exploitations par tranche de SAU



Source : Agreste - Recensements agricoles (RA) 2010 et 2020, Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) 2023

Champ : Occitanie, hors microexploitations

Dans le secteur de l'élevage, toutes espèces confondues, la taille moyenne du cheptel n'a pas évolué significativement depuis 2020. En 2023, les éleveurs possèdent en moyenne un cheptel de 90 unités de gros bétail (UGB). Entre 2020 et 2023, on observe une augmentation notable du nombre de têtes dans les élevages de vaches laitières, de caprins et de poulets de chair.

Un recul généralisé quelle que soit la spécialisation

Conformément à la tendance structurelle observée depuis plusieurs décennies, le nombre de fermes continue de diminuer entre 2020 et 2023, et cela dans tous les secteurs d'activité. Les deux principaux domaines, la viticulture et les grandes cultures, enregistrent respectivement une baisse de 7,9 % et 9,5 % du nombre d'exploitations. Pour la polyculture et le polyélevage, la diminution atteint 11 %. Elle est encore plus prononcée dans les élevages porcins et avicoles (-16,9 %) ainsi que pour la production laitière bovine (-19,1 %).

Les exploitations individuelles toujours en recul

En 2023, 54 % des exploitations agricoles sont des exploitations individuelles, tandis que 46 % sont organisées sous forme de sociétés. Le nombre d'exploitations individuelles, qui s'élève à 20 700, a reculé de 12 % depuis 2020. La baisse est plus marquée que celle observée pour l'ensemble des exploitations (-7 %). Les exploitations individuelles restent majoritaires dans tous les secteurs, à l'exception des spécialisations animales. Le statut individuel prédomine dans les exploitations de petite taille économique (76 %) mais est minoritaire au sein des moyennes et grandes exploitations (31 %).

Tableau 2 - Nombre moyen de têtes d'animaux par exploitation en ayant		
	2023	Évolution entre 2020 et 2023
Vaches laitières	45	32 %
Vaches allaitantes	44	ns
Ovins	363	ns
Caprins	186	29 %
Porcins	393	ns
Poules pondeuses d'œufs de consommation	1 989	ns
Poulet de chair	6 475	29 %
Equidés	15	ns

ns : non significatif
Champ : Occitanie, hors microexploitations, effectifs animaux au 1^{er} novembre
Source : Agreste - Recensement agricole 2020, ESEA 2023

ENCADRÉ 1

« AGRICULTEUR ACTIF » AU SENS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET DÉMOGRAPHIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Depuis 2023, pour percevoir la plupart des aides de la Politique agricole commune (PAC), dont les aides directes, un exploitant agricole doit être un « agriculteur actif ». Cette condition vise à garantir que les bénéficiaires des aides aient une activité agricole minimale (au sens des seuils définis par la MSA) et à éviter le cumul des aides de la PAC et des droits à la retraite après 67 ans, afin de favoriser la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs.

Ce changement administratif a eu des répercussions sur le nombre d'exploitants et d'exploitations en Occitanie et en France métropolitaine, où plus de 80 % des exploitations bénéficiaient des aides de la PAC en 2020. Elle a notamment accéléré les cessations d'activité. Ainsi, la part des exploitants âgés de 67 ans ou plus, qui représentait 14 % des agriculteurs occitans en 2020, est passée à 10 % en 2023, alors qu'elle avait plutôt augmenté entre 2010 et 2020.

L'impact est particulièrement marqué sur les microexploitations : en 2020, la moitié de leurs exploitants avaient au moins 64 ans, et donc au moins 67 ans en 2023 (contre seulement 8 % dans les autres catégories d'exploitations). En conséquence, le nombre de microexploitations a chuté de 9 % par

an entre 2020 et 2023, soit une baisse de 25 % en trois ans, contre 7 % pour les autres exploitations. Les microexploitations avaient bien un rythme de baisse entre 2010 et 2020 un peu plus marqué (-2,2 % par an) que le reste des exploitations (-1,8 %), mais pas de cette ampleur. Par rapport à cette baisse tendancielle, on décompterait environ 4 200 cessations supplémentaires de microexploitations.

Au niveau national, les dernières projections plus complètes de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) aboutissaient à un ordre de grandeur proche : si les tendances en matière de création, de disparition et d'agrandissement des exploitations observées entre 2011 et 2021 s'étaient prolongées, le nombre d'exploitations en France métropolitaine aurait dû être de 360 100 en 2023, soit environ 10 000 de plus que le nombre d'exploitations agricoles déterminé avec l'ESEA 2023. Pour assurer la cohérence des comparaisons, l'analyse des évolutions a été restreinte au champ des exploitations hors microexploitations. Ces dernières sont décrites par ailleurs dans l'encadré 2 et pourront donner lieu à des analyses spécifiques ultérieures.

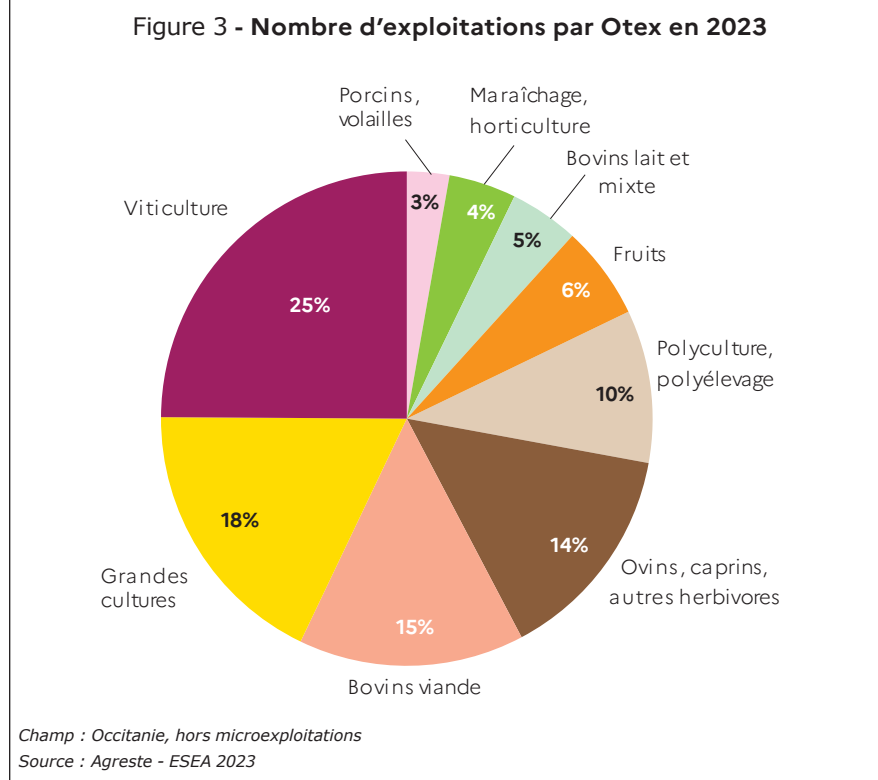
Le nombre d'exploitations sous forme sociétaire, quant à lui, reste stable, mais leur proportion ne cesse d'augmenter, en lien avec la diminution globale du nombre d'exploitations et leur agrandissement. Les sociétés offrent notamment l'avantage de séparer le patrimoine personnel du patrimoine professionnel, tout en facilitant la mutualisation des ressources matérielles, financières et humaines.

Recul de l'emploi en lien avec la baisse du nombre d'exploitations

En 2023, si l'on exclut les micro-exploitations, on dénombre 73 200 personnes travaillant de façon permanente dans les exploitations agricoles en Occitanie, qu'il s'agisse d'exploitants, de membres de la famille ou de salariés non familiaux. Depuis 2020, cet effectif diminue en moyenne de 4,3 % par an, contre une baisse de 1,4 % par an entre 2010 et 2020. Entre 2020 et 2023, la réduction du nombre de travailleurs permanents est plus importante que celle du nombre d'exploitations.

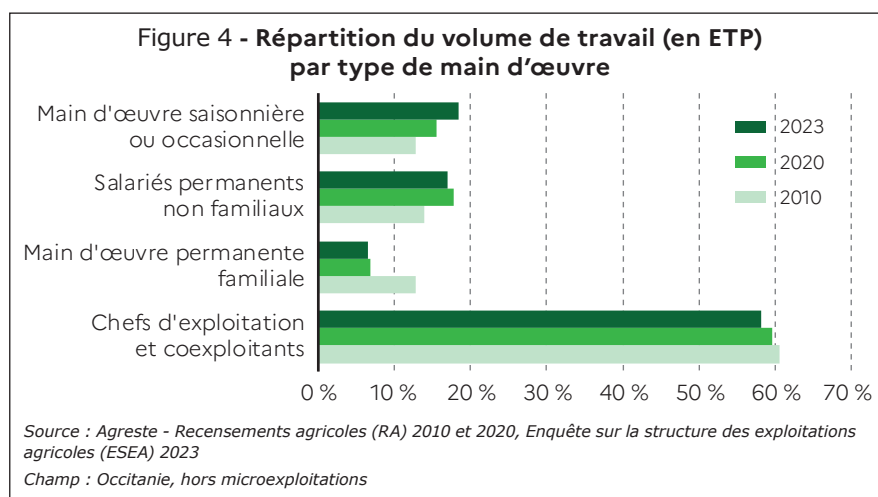
Le volume total de travail, incluant les actifs permanents et les travailleurs saisonniers ou occasionnels, représente 75 200 équivalents temps plein (ETP) pour l'année 2023. La majorité de cette charge de travail reste assurée par les exploitants et leur famille. Contrairement à la tendance nationale, l'emploi hors cercle familial est resté quasiment stable dans les exploitations occitanes.

En revanche, le nombre de salariés permanents a diminué entre 2020



et 2023, passant de 14 200 à 12 800. Dans le même temps, le recours aux travailleurs saisonniers a augmenté, avec 13 800 saisonniers en 2023, soit 1 500 de plus qu'en 2020. Par ailleurs, les exploitations ont davantage externalisé certaines tâches en

faisant appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou à d'autres prestataires. En 2023, ces prestations extérieures représentent l'équivalent de 4 800 emplois à temps plein, contre 2 600 en 2020.



ENCADRÉ 2

PRÈS D'UN TIERS DES EXPLOITATIONS SONT DES MICROEXPLOITATIONS

En 2023, l'Occitanie recense 17 600 microexploitations, ce qui représente 31 % du total des exploitations agricoles de la région (contre 36 % en 2020). Avec une superficie moyenne de 14 hectares (contre 12 ha en 2020), ces microexploitations occupent 8 % de la surface agricole totale. Dans le secteur de l'élevage, toutes espèces confondues, le cheptel moyen par exploitation s'élève à 9 unités de gros bétail (UGB) en 2023. Quasi-absentes dans l'élevage

bovin laitier, les microexploitations sont en revanche bien représentées dans les grandes cultures (36 %), la viticulture (21 %) et l'élevage d'ovins, de caprins et d'équins (12 %). En grandes cultures, elles sont ainsi deux fois plus souvent présentes (36 %) que dans les autres exploitations (18 %).

Tous types de cultures et d'élevages confondus, les microexploitations représentent 11 % des équivalents temps plein (ETP). Elles emploient en moyenne

0,5 ETP, soit environ quatre fois moins que les autres exploitations. Ce temps partiel repose principalement sur les dirigeants, souvent pluriactifs et plus âgés que la moyenne des exploitants (56 ans contre 50 ans). Par ailleurs, les femmes sont plus nombreuses à la tête de ces microexploitations : 37 % d'entre elles sont dirigées par des femmes, contre 26 % pour les autres exploitations.

EN SAVOIR PLUS

- AGRESTE (2025),
ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES
EXPLOITATIONS 2023,
PRIMEUR N°2 JUIN 2025
- AGRESTE (2025),
ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES
EXPLOITATIONS 2023,
**CHIFFRES & DONNÉES
N° 2025-11.**
- RECENSEMENT AGRICOLE 2020 :
PETITES EXPLOITATIONS EN
OCCITANIE : DES MICROS ET
TRÈS PETITES EXPLOITATIONS
MAJORITAIRES EN OCCITANIE
AGRESTE ETUDES N°6 NOV. 2023.
- RECENSEMENT AGRICOLE 2020 :
OCCITANIE : 2^{ÈME} RÉGION AGRICOLE
DE FRANCE -
AGRESTE ETUDES N°7 DÉC. 2021.

SOURCE ET DÉFINITIONS

L'enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA) permet de suivre l'évolution structurelle des exploitations entre deux recensements agricoles (RA). Celle de 2023, la première depuis le RA 2020, a porté sur un échantillon de 56 900 exploitations agricoles en France métropolitaine dont 7 800 en Occitanie. S'appuyant sur les règlements européens 2018/1091 et 2022/2286, elle a bénéficié du soutien financier de l'Union européenne. À la différence des recensements agricoles qui sont exhaustifs, la précision des estimations de l'enquête ESEA se dégrade très vite lorsqu'on s'intéresse à des périmètres de plus en plus restreints.

Une exploitation agricole est une unité économique dotée d'une gestion courante indépendante et d'une activité de production agricole. Elle doit en plus atteindre une dimension minimale : soit 1 hectare de superficie agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...).

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. La PBS d'une exploitation permet de classer les exploitations selon leur taille économique : micro/petite/ moyenne/grande. Les microexploitations sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles avec une PBS de 250 000 euros ou plus.

La PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients de PBS utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2018-2022 (dits coefficients « 2020 »). Afin d'étudier l'évolution structurelle des exploitations depuis les deux derniers recensements agricoles (RA) indépendamment de la revalorisation des prix et des rendements, les coefficients « 2020 » ont aussi été appliqués aux résultats des RA 2010 et 2020 (en lieu et place des coefficients utilisés lors de la diffusion des résultats de ces deux recensements). Comme les seuils de taille économique ne sont pas revalorisés au fil du temps alors que la PBS s'accroît avec l'évolution des prix, l'application des coefficients « 2020 » aux données des derniers RA conduit à dénombrer plus de moyennes et grandes exploitations. Au niveau national, la part de ces dernières en 2020 était ainsi de 43 % avec les coefficients « 2017 » (période 2015-2019) et de 46 % avec les nouveaux coefficients « 2020 ». À coefficients constants « 2020 », au niveau national, la part des moyennes et grandes exploitations passe de 46 % à 49 % entre 2020 et 2023. L'application des coefficients « 2020 » a par contre peu d'impact sur la détermination des spécialisations des exploitations. Dans tous les cas, la valorisation des données de production du RA 2010 et du RA 2020 avec les coefficients « 2020 » introduit un contexte de prix et de rendements qui n'existait pas alors.

Un équivalent temps plein (ETP) correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 607 heures travaillées sur l'année).

Le terme exploitant agricole désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des coexploitants qui travaillent sur l'exploitation.

L'unité de gros bétail (UGB) est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient fondé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication comprend tous les aliments (herbe, fourrages et concentrés).

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt d'Occitanie
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Cité administrative, Bât. D,
1 Place Émile Blouin - CS 7005
31 952 Toulouse cedex 9

Directeur de la publication : Gêrôme Pignard
Rédacteur : Thierry Guillaume
Composition : Barbara Deltour
Dépot légal : À parution
ISSN : 2609-231X
© Agreste 2025